

Cette formation ne satisfait pas aux exigences de l'arrêté de compétences du 23/02/2012.

PUBLIC CONCERNE	PREREQUIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Donneurs d'ordre et leurs collaborateurs : Maître d'Ouvrage public ou privé - Maître d'œuvre, bureaux d'études techniques, architectes, économistes coordonnateur SPS, pilote d'opération (OPC), etc.</li> <li>Responsables maintenance et exploitation des bâtiments, chefs d'établissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de prérequis spécifique</li> <li>Maîtriser la langue française</li> </ul>

#### OBJECTIFS DU STAGE

- S'imprégner de la problématique « amiante » et le risque sanitaire associé
- Connaître le contexte réglementaire de la prévention des risques d'exposition à l'amiante, le rôle et les obligations de chaque acteur de l'opération
- Décrypter les activités et interventions sur des matériaux, équipements et matériels susceptibles d'émettre des fibres d'amiante

#### APERÇU DU CONTENU – PROGRAMME

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante - Effets des fibres d'amiante sur la santé
- Matériaux, produits, équipements et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Prévention du risque amiante : architecture des principales réglementations spécifiques à l'amiante
  - Le code du travail : règles de prévention et techniques relatives au traitement de l'amiante
  - Le code de la santé publique : protection et information de la population
  - Le code de l'environnement : gestion et traitement des déchets amiantés
- Rôle des différents acteurs et organismes de prévention
- Obligations de Repérage et Evaluation du Risque Amiante.
- Les obligations et responsabilités du Donneur D'ordre.
  - Repérages amiante dans le cadre de vente, location, travaux dans le bâtiment, maintenance, démolition
  - Réalisation des repérages et obligations consécutives
  - Dossier Technique Amiante (DTA) : contenu, mise à jour et diffusion
- Prise de décisions nécessaires et pratiques à mettre en œuvre pour assurer une bonne gestion du risque amiante dans toutes les phases de l'opération
- Distinction entre sous-sections 3 (retrait) et sous-section 4 (intervention / maintenance)
- Incidences de la présence d'amiante sur les travaux d'entretien / maintenance ou sur les futurs projets de travaux
  - Sur les moyens à mettre en œuvre
  - Le choix des entreprises
  - Les coûts et les délais à prévoir
  - Gestion du risque en coactivité, site occupé...
- Conclusions : synthèse des bon reflexes, des bonnes décision – Savoir être accompagné

#### METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés sur diaporama et vidéo projecteur, adapté l'activité des travailleurs - Etude de cas concrets
- Développement de cas d'étude des stagiaires - Retour d'expérience, échanges
- Remise d'un recueil de documents

DUREE / EFFECTIF	DATES ET LIEUX DE SESSION
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>1 jour</b></li> <li><b>7 heures</b></li> </ul> <p>Sessions de 15 stagiaires maximum 6 stagiaires minimum</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consulter notre planning et le plan de localisation</li> <li>Nous contacter</li> </ul> <p>Formation intra-entreprise : contacter le secrétariat</p>